

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mai 2011

Québec, le 15 septembre 2011

Madame Dominique Cournoyer
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette (Québec) J6E 4T1

Objet : Suivi de l'évaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des
apprentissages (PIEA) du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

Madame la Directrice,

Lors de sa réunion du 19 mai 2011, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des suites apportées par votre établissement à l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Pour assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, elle avait recommandé au Collège constituant de Joliette de veiller à l'exercice des responsabilités; de réviser sa PIEA à la lumière de l'approche par compétences et en veillant à un partage clair des responsabilités et d'adopter un plan de mise en œuvre de cette PIEA; elle lui avait également recommandé de procéder à l'autoévaluation de sa PIEA révisée trois ans après sa mise en œuvre. Enfin, elle a recommandé au Collège, lors de sa prochaine autoévaluation, de dégager des enjeux qui couvrent la totalité de l'application de la PIEA, de recueillir des informations suffisantes et d'en faire une analyse rigoureuse pour fonder sa démonstration adéquatement.

En avril 2010, le Conseil d'établissement du Collège constituant de Joliette a adopté une PIEA revue et mise à jour donnant ainsi des suites satisfaisantes à la recommandation de réviser sa PIEA. En mars 2011, le Collège a fait parvenir à la Commission un plan de mise en œuvre de la politique. Les objectifs de ce plan tiennent compte des avis de la Commission, les activités prévues sont pertinentes pour assurer l'application de la PIEA et les indicateurs mentionnés devraient permettre de suivre l'évolution de la situation vers

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

l'atteinte des objectifs. En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

En ce qui concerne les trois autres recommandations, la Commission s'attend à recevoir au moment opportun les résultats de l'autoévaluation de l'application de cette PIEA révisée, opération qui permettra au Collège de faire également état des suites qu'il aura données à la recommandation qui porte sur la démarche d'évaluation et à celle qui concerne l'exercice des responsabilités.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Michel Lauzière